



Solde de tout compte partiellement réglé

Par joykou

Bonjour, j'ai procédé a une RC le 27/05/26 inclus. le 19/06 j'ai envoyé un recommandé dans laquelle je demande régulation sous 8 jours (après plusieurs relance infructueuses) qui a été réceptionné le 24/06.

Le 20/06, sans crier gare, j'ai reçu mon salaire de Mai.

Aujourd'hui, le 02/07 je suis sans nouvelle...

Je précise que mon ancien employeur m'a fait par de ses difficultés financières le 16/06 par sms. J'ai commencé à rassembler des document pour saisir les prud'hommes et j'ai entamé une procédure sur internet, mais ils m'ont appelé et dit qu'il fallait que j'attende encore 15 jours(après réception de l'AR) avant de poursuivre la procédure de saisi.

Est- ce normal? Dois-je appeler l'inspection du travail? ou me déplacé directement au siège des Prud'hommes de ma ville? ou être encore patiente bien que la situation me met en difficulté financière?

PS: niveau document je n'ai eu que ma fiche de paie.

Merci par avance de vos retour